

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1 avril 2026
Date d'affichage 1 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20260407-CM2604-DEL44-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 29
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE SEPT AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZE ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCE ; M. Lionel COURTEMANCHE ; Mme Olivia GUEUGNOT ; M. Michael LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélia PARISOT ; Mme Angélique GOURAUD ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Sylvie LEMOINE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET VILLE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du maire.

CONSIDERANT qu'une décision modificative du budget ville est proposée à l'approbation des membres de l'assemblée afin d'ajuster les prévisions budgétaires.

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2026		Montant DM	Budget actualisé 2026
D 011	615231	Entretien et réparations sur voirie	11 500 €	+	33 619 €	45 119 €
D 014	7498	Autres reversements sur dotations participations	0 €	+	15 400 €	15 400 €
D 65	65315	Formation (élus)	1 000 €	+	1 800 €	2 800 €
D 65	65748	Subventions de fonctionnement	340 000 €	+	21 000 €	361 000 €
TOTAL DEPENSES				+	71 819 €	

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2026		Montant DM	Budget actualisé 2026
R 731	73111	Impôts directs locaux	5 410 000 €	+	38 177 €	5 448 177 €
R 74	748312	DCRTP	110 000 €	-	41 301 €	68 699 €
R 74	74833	Etat Compensation exonération TF	520 000 €	+	74 943 €	594 943 €
TOTAL RECETTES				+	71 819 €	

INVESTISSEMENT						
Chap/Prog	Article	Intitulé	BP 2026		Montant DM	Budget actualisé 2026
D 041 - 00325	2313	Constructions	0 €	+	8 000 €	8 000 €
TOTAL DEPENSES						

INVESTISSEMENT						
Chap/Prog	Article	Intitulé	BP 2026		Montant DM	Budget actualisé 2026
R 041 - 00325	238	Avance Forfaitaire	0 €	+	8 000 €	8 000 €
TOTAL RECETTES						

CONSIDERANT qu'au regard de cette décision modificative n° 1, le budget Ville 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2026	DM n°1	BP 2026 actualisé
Section de fonctionnement	14 000 000 €	71 819 €	14 071 819 €
Section d'investissement	6 870 000 €	8 000 €	6 878 000 €

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** conformément au détail ci-dessus, les modifications budgétaires de la décision modificative n° 1 du Budget Ville 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

À l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Le Secrétaire de séance

Sylvie LEMOINE



Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.